

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 663**17 septembre 1998****SOMMAIRE**

Adelaine S.A., Soparfi, Luxembourg	page 31814	S.A. des Anciens Etablissements Raymond Goedert, Luxembourg	31788
Agence Générale Immobilière, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	31812	Salon Amina, S.à r.l., Luxembourg	31789
Airisto Re S.A., Strassen	31798	Salon La Coiffe 4, S.à r.l., Luxembourg	31789
Alcadir S.A., Luxembourg	31804	Sanichaufer, S.à r.l., Dudelange	31789
Alltream Holding S.A., Luxembourg	31807	Sanichaufer Service, S.à r.l., Dudelange	31789
Altus Luxembourg S.A.H., Luxembourg	31815	Sarraf Holding S.A., Luxembourg	31790
Arix International Ballasini & Melegari S.C.A., Luxembourg	31820	S.C.I. Kagef, Esch-sur-Alzette	31790
EPI, A.s.b.l., Schrassig	31824	Security Capital (EU) Holdings S.A., Luxembourg	31791
Maacher Stuff, S.à r.l., Grevenmacher	31778	Security Capital (EU) Management Holdings S.A., Luxembourg	31791
Malica S.A., Luxembourg	31778	Security Capital (EU) Management S.A., Luxembourg	31791
Management Assist International S.A., Luxembg	31779	Security Capital Holdings S.A., Luxembourg	31792
Mediapart S.A., Luxembourg	31779	Security Capital U.S. Realty, Sicav, Luxembourg	31792
Meteil S.A., Luxembourg	31780	Selection Line Voice Mail Systems, S.à r.l., Tétange	31792
Mexhave S.A., Luxembourg	31778	Selimex, S.à r.l., Grevenmacher	31790
Mirabeau Properties S.A., Luxembourg	31779	Serinha S.A., Luxembourg	31793
Miro S.A., Luxembourg	31780	SGT, Société de Gestion de Travaux S.A., Luxembourg	31796
Montbretia S.A., Luxembourg	31780	Shopping Center Concorde S.A., Helfenterbrueck	31791, 31792
Multifutures, Sicav, Luxembourg	31779	Signal Lux International S.A., Strassen	31793
Nadar S.A., Luxembourg	31781	Siros S.A., Luxembourg	31793
Navilux S.A., Luxembourg	31781	Sivalence S.A., Luxembourg	31791
Nittler René, S.à r.l., Lamadelaine	31781	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise, S.à r.l., Luxembourg	31794
N.L.C. S.A., Luxembourg	31782	Société Financière d'Essai S.A., Luxembourg	31793, 31794
N.N.B. S.A., Luxembourg	31780	Société Luxembourgeoise Etam S.A., Luxembourg	31789, 31790
Nyala S.A., Luxembourg	31780	Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, Luxembourg	31794
Octis S.A., Luxembourg	31782	Sofra S.A., Luxembourg	31793
Orbite Communication S.A., Luxembourg	31781	Sogetel, S.à r.l., Luxembourg	31797
Oxylux S.A., Esch-sur-Alzette	31783	Somagest Holding S.A., Luxembourg	31797
Palidoro S.A., Luxembourg	31781	Sontec International S.A., Luxembourg	31795
Pallas Invest S.A., Luxembourg	31783	Soparad Holding S.A., Luxembourg	31797
Papeterie Eugène Hoffman-Ville S.A., Luxembourg	31783	SOPROTEC, Société de Promotion et Développements Techniques S.A., Luxembourg	31797
PARSID, Société Luxembourgeoise de Participations Sidérurgiques S.A., Luxembourg	31784	Steffen S.A., Grevenmacher	31798
Pascatelo S.A., Luxembourg	31783	Steiger & C S.A., Luxembourg	31796
Pâtisserie Nancy, S.à r.l., Luxembourg	31784	Stelco Immobilière S.A.	31798
Peinture Colibri, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	31785	Stevordia S.A., Luxembourg	31798
Pelops S.A., Luxembourg	31785	Stop Choc International S.A., Luxembourg	31795
Phocea S.A., Luxembourg	31784	Sully S.A., Luxembourg	31797
Pholusema, S.à r.l., Luxembourg	31785	Tafta S.A., Luxembourg	31810, 31811
Pholuisse, S.à r.l., Luxembourg	31786	Talassius S.A., Luxembourg	31811
Piebon International S.A., Luxembourg	31786	Tamerehan S.A., Luxembourg	31809
Piebon S.A., Luxembourg	31786	Tempête S.A., Luxembourg	31794, 31795
Pizzallo S.A., Luxembourg	31785	Top Evasion S.A. Promotours, S.à r.l., Strassen	31812
Plurigestion, Sicav, Luxembourg	31788	Transiberica, S.à r.l., Rameldange	31823
Primrose Investments S.A., Luxembg	31786, 31787, 31788	Unitrade International, S.à r.l., Bous	31823
Rabobank Trust Company Luxembourg S.A., Luxembourg	31788	Villeroy & Boch, S.à r.l., Luxembourg	31782
Risla S.A.H., Luxembourg	31784		
R.M.F. T.P. S.A., Luxembourg	31788		
RTL/Veronica de Holland Media Groep S.A., Luxembourg	31786		

MAACHER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 21, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 32.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 28, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la S.à r.l. MAACHER STUFF
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.A.

(28044/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

MALICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 22.209.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 juin 1998

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Bernard Ewen administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la Société
Signature

(28045/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

MEXHAWE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 40, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1998.

RABOBANK TRUST COMPANY
LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(28050/699/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

MEXHAWE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.761.

Décision de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 3 juin 1998 que les actionnaires ont accepté le remplacement de deux directeurs et du Commissaire aux Comptes.

La démission de deux directeurs et du Commissaires aux Comptes est acceptée et pleine décharge leur est octroyée:

- M. J.-P. Keymeulen, résidant à Eschen
- M. J. Has, résidant à Grevenmacher
- FIDUCIAIRE VAN LOEY & PATTEET, Commissaire aux Comptes, Luxembourg.

L'Assemblée a d'autre part élu comme directeurs et Commissaire aux Comptes:

- RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, avec siège social à Guernsey
- RABO SECRETARIAL SERVICES LIMITED, avec siège social à Guernsey
- M. L. Van Loey, Commissaire aux Comptes, résidant à St. Niklaas, Belgique avec effet au 3 juin 1998.

Luxembourg, le 26 juin 1998.

RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED

RABO SECRETARIAL SERVICES LIMITED

Signatures

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 40, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28051/699/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

MANAGEMENT ASSIST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 40, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1998.

RABOBANK TRUST COMPANY
LUXEMBOURG S.A.
Signatures

(28046/699/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

MANAGEMENT ASSIST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.552.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 24 avril 1998 que les actionnaires ont accepté le remplacement du Commissaire aux Comptes.

La démission du Commissaire aux Comptes est acceptée et pleine décharge lui est octroyée:

- FIDUCIAIRE VAN LOEY & PATTEER, LUXEMBOURG

L'Assemblée a d'autre part élue comme Commissaire aux Comptes:

- M. L. Van Loey, Commissaire aux Comptes, résidant à St. Niklaas, Belgique
avec effet au 24 avril 1998.

Luxembourg, le 24 avril 1998.

RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED

RABO SECRETARIAL SERVICES LIMITED

Signatures

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 40, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28047/699/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

MEDIAPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.473.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1998, vol. 509, fol. 16, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Signature.

(28048/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

MIRABEAU PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 44.895.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 48, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

G. Ludovissy
Avocat-avoué

(28052/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

MULTIFUTURES, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.389.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 1998.

Pour MULTIFUTURES
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société anonyme
Signatures

(28055/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

METEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 58.876.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 1998

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Mademoiselle Regina Melanda et Mademoiselle Joëlle Lietz ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., ayant son siège à Wilmington, Etat du Delaware, U.S.A., pour une même période.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la Société
Signature

(28049/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

MIRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 60.109.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1998, vol. 509, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour MIRO S.A.
Signature

(28053/771/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

MONTBRETIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 39.723.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la Société
Signature

(28054/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

N.N.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 57.893.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 1998, vol. 509, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1998.

Pour N.N.B. S.A.
Signature

(28061/771/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

NYALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 36.598.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 51, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Signature.

(28062/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

NADAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 24.067.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la Société
Signature

(28056/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

NAVILUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.688.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 1998

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2001:

- COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société civile, Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2001.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Signature.

(28057/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

NITTLER RENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 81, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 28, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la S.à r.l. NITTLER RENE
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.A.

(28058/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

ORBITE COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.561.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1998, vol. 509, fol. 16, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Signature.

(28064/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PALIDORO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.638.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Signature.

(28066/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

VILLEROY & BOCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1018 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 5.160.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 49, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 1998.

VILLEROY & BOCH, S.à r.l.
H. Neiens
Directeur financier

(28162/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

N.L.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 40, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

RABOBANK TRUST COMPANY
LUXEMBOURG S.A.
Signatures

(28059/699/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

N.L.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.457.

Décision de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 2 juin 1998 que les actionnaires ont accepté le remplacement de deux directeurs et du Commissaire aux Comptes.

La démission de deux directeurs et du Commissaire aux Comptes est acceptée et pleine décharge leur est octroyée:

- M. J.-P. Keymeulen, résidant à Eischen
- M. J. Has, résidant à Grevenmacher

- FIDUCIAIRE VAN LOEY & PATTEET, Commissaire aux Comptes, Luxembourg.

L'Assemblée a d'autre part élu comme directeurs et Commissaire aux Comptes:

- RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED, avec siège social à Guernsey
- RABO SECRETARIAL SERVICES LIMITED, avec siège social à Guernsey

M. L. Van Loey, Commissaire aux Comptes, résidant à St. Niklaas, Belgique
avec effet au 2 juin 1998.

Luxembourg, le 26 juin 1998.

RABO MANAGEMENT SERVICES LIMITED

RABO SECRETARIAL SERVICES LIMITED

Signatures

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 40, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28060/699/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

OCTIS, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.-M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 41.711.

Constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 septembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 15 du 12 janvier 1993. Les statuts ont été modifiées suivant actes reçus par le même notaire en date du 29 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 59 du 8 février 1993 et en date du 7 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 165 du 17 avril 1993.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

OCTIS
Société anonyme
Signature

(28063/546/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

OXYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette, rue de Belval.
R. C. Luxembourg B 10.227.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 48, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	31.611.339,- LUF
- Distribution d'un dividende de 316,10 LUF/action soit	31.610.000,- LUF
- Report à nouveau	1.339,- LUF

Prorogation du mandat du réviseur d'entreprises

Le mandat de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, est prorogé jusqu'à l'assemblée générale statutaire du 31 décembre 1998.

Conseil d'administration

L'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 avril 1998 a nommé en remplacement de Monsieur Puech et de Monsieur Tronchon, administrateurs démissionnaires, Monsieur François Darchis, Ingénieur, domicilié à FR-78530 Buc, rue Camille Saint Saens et Monsieur Laurent du Hays, Ingénieur, domicilié FR-71100 Chalon sur Saone, 19, rue de l'Industrie.

Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2004, statuant sur les comptes annuels de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 1998.

Signature.

(28065/507/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PALLAS INVEST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.554.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale ordinaire du 15 juin 1998 a renouvelé pour un terme d'un an, les mandats des administrateurs et du commissaires aux comptes, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Signature.

(28067/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PAPETERIE EUGENE HOFFMAN-VILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 56.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 28, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la S.A. PAPETERIE EUGENE HOFFMAN-VILLE
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.A.

(28068/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PASCATELO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.982.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Signature.

(28070/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PARSID, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS SIDERURGIQUES,**Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 4.301.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 27, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

*Pour PARSID, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE
DE PARTICIPATIONS SIDERURGIQUES*

Société anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(28069/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PATISSERIE NANCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 46, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28071/653/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PATISSERIE NANCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 46, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28072/653/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PHOCEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 46.838.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

*Pour la société
Signature*

(28075/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

RISLA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 18.531.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

*Pour la société
Signature*

(28089/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PEINTURE COLIBRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 11, rue des Boers.

EXTRAIT

PEINTURE COLIBRI, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Esch-sur-Alzette, 11, rue des Boers, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 septembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 628 du 4 décembre 1996,

qu'il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 21 juin 1998,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juin 1998, volume 842, folio 38, case 4,

que le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents parts sociales (500) de mille francs (1.000,-) chacune.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées, que les parts sociales sont réparties comme suit:

1. Monsieur Juan Carlos Pedrosa, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
2. Monsieur Gil Silva Simoes, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250

Total: cinq cents parts sociales 500

que Monsieur Carlos Alberto Carreira de Abreu, peintre, demeurant à L-4024 Esch-sur-Alzette, 255, route de Belval, agissant en sa qualité de gérant unique de la société, lequel peut engager la société avec sa seule signature.

Pour extrait conforme
F. Kessler

(28073/219/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PELOPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 36.599.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 51, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Signature.

(28074/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PHOLUSEMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 33, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 31.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 28, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la S.à r.l. PHOLUSEMA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(28076/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PIZZALLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 60, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 51.417.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social, le 15 avril 1998 à 15.00 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- 1- Approbation des comptes au 31 décembre 1997.
- 2- Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes dans l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.
- 3- La perte réalisée est affectée au poste report à nouveau, et l'activité continue malgré la perte du capital social.
- 4- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature Signature Signature
Le Président Le Secrétaire Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1998, vol. 507, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28080/642/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PHOLUSUISSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 33, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 31.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 28, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la S.à r.l. PHOLUSUISSE
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(28077/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PIEBON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 40, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1998.

RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Signature Signature

(28078/699/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

RTL/VERONICA DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 31.294.

*Extrait des délibérations de la réunion du Conseil d'Administration tenue
à Laapersveld 75, NL-1213 Hilversum, le 31 décembre 1997*

Il résulte des délibérations de la séance du Conseil d'Administration du 31 décembre 1997 que:
les pouvoirs ci-après ont été confiés à Monsieur Pieter Prosisus CEO à partir du 1^{er} janvier 1998:

1. Pouvoir de la gestion journalière de RTL/VERONICA DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A.
2. Pouvoir de signature illimitée et pouvoir de subdélégation partielle de signature
3. Pouvoir de subdélégation de la représentation de la société RTL/VERONICA DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A.
4. Tous autres pouvoirs de signature sont révoqués avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 1998.

J.-P. Boever.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 51, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28091/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PIEBON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 40, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1998.

RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Signature Signature

(28079/699/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PRIMROSE INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 47, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(28082/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PRIMROSE INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 47, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(28083/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PRIMROSE INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 47, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(28084/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PRIMROSE INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.116.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue
le 1^{er} avril 1996 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de MM. Leon Brian Kaye et Alex Julian Kaye, Administrateurs et de M. Bernard Ewen, Commissaire aux Comptes.

- L'Assemblée prend acte de la décision de M. Patrice Crochet de ne pas demander le renouvellement de son mandat d'Administrateur de la société, le remercie pour sa précieuse collaboration, et décide de nommer en remplacement:

M. Jean-Claude Boutet, Administrateur de Sociétés, demeurant à L-2311 Luxembourg, 73, avenue Pasteur.

Le mandat des Administrateurs et Commissaires aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Statutaire de 1999.

Pour copie conforme

J-CI Boutet

A.J. Kaye

Administrateur

Président

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 47, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28085/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

PRIMROSE INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.116.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue
le 29 septembre 1997 à 10.00 heures à Luxembourg*

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Monsieur Jean-Claude Boutet, et le remercie de sa précieuse collaboration.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, est nommé administrateur:

Monsieur Eric Berg, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg, 57, rue de Verger.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Président

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 47, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28086/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SALON AMINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 16-18, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 58.611.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 8 juin 1998, vol. 133, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Signature.

(28093/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SALON LA COIFFE 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1723 Luxembourg, 13, rue Heldenstein.
R. C. Luxembourg B 45.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 28, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la S.à r.l. SALON LA COIFFE 4

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(28094/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SANICHAUFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.
R. C. Luxembourg B 7.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 28, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la S.à r.l. SANICHAUFER

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(28095/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SANICHAUFER SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3504 Dudelange, rue Pierre Krier.
R. C. Luxembourg B 49.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 28, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la S.à r.l. SANICHAUFER SERVICE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(28096/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE ETAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 18, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 1.428.

Il résulte dans un Procès-verbal du Conseil d'Administration de la SOCIETE LUXEMBOURGEOISE ETAM S.A. tenue le mardi 28 avril 1998 que:

celui-ci délègue à Monsieur Eric de Saeger, demeurant à 59910 Bondues (France), agissant conjointement avec un des titulaires de pouvoirs désignés précédemment (à savoir Monsieur Ch. Wicart, Monsieur F. Nègre, Madame A.-F. Kinif ou Monsieur V. Trupia) ou avec un administrateur, les pouvoirs suivants:

- Ouvrir, gérer et clôturer tout compte auprès de toute banque ou auprès de l'Office des Chèques Postaux,
- Effectuer sur ces comptes toutes opérations quelconques,
- Tirer, endosser, négocier, acquitter ou protester tous effets de commerce, traites ou lettres de change,
- Recevoir toutes sommes ou valeurs consignées ou dues à la société et en donner quittance,
- Utiliser sous quelque forme que ce soit, les ouvertures de crédit consenties ou à consentir.

Et ce avec effet au 28 avril 1998.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28117/523/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE ETAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 18, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 1.428.

Il résulte dans un Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE LUXEMBOURGEOISE ETAM S.A. tenue le vendredi 8 mai 1998 que:

celle-ci désigne KPMG, représenté par Monsieur Michel Van Doren, et la sprl MICHAEL BOONE & CO, réviseurs d'entreprises, représentée par Monsieur Michaël Bonne, en qualité de commissaire pour une durée de 3 ans.

Luxembourg, le 8 juillet 1998.

FIDUCIAIRE STEICHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28118/523/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SARRAF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 41.238.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la société SARRAF HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(28097/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SARRAF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 41.238.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la société SARRAF HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(28098/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

S.C.I. KAGEF, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 78, Emile Mayrisch.

Il résulte de deux actes de cession sous seing privé que Monsieur Georges Kayser a cédé 65 parts à Mme Françoise Theisen-Kayser et 65 parts à Monsieur Patrick Theisen.

Suite à ces cessions de parts, le capital de la société est réparti comme suit:

Mme Françoise Theisen-Kayser	315 parts
M. Georges Kayser	120 parts
M. Patrick Theisen	65 parts
Total:	500 parts

Esch-sur-Alzette, le 17 juin 1998.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28099/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SELIMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, ZI-Potaschbiérg.
R. C. Luxembourg B 12.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 28, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la S.à r.l. SELIMEX
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(28106/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.758.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juillet 1998.

Pour SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(28100/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SECURITY CAPITAL (EU) HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.514.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 1998, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Jeffrey A. Cozad, Security Capital (UK) Management Ltd, London
- W. Joseph Houlihan, Security Capital (UK) Management Ltd, London
- Todd W. Mansfield, Security Capital (UK) Management Ltd, London.

Pour SECURITY CAPITAL (EU) HOLDINGS S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1998, vol. 508, fol. 24, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28101/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.782.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juillet 1998.

Pour SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature Signature

(28102/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SIVALENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.124.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 23, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Signature.

(28112/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SHOPPING CENTER CONCORDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Helfenterbrueck, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 11.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 28, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la S.A. SHOPPING CENTER CONCORDE
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(28108/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SHOPPING CENTER CONCORDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Helfenterbrueck, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 11.954.

—
Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 1998

Conseil d'Administration:

Monsieur Romain Koster
Monsieur André Medernach
Monsieur Georges Geiben
Monsieur Michel Vergeynst
Monsieur Emile Rauchs.

Commissaire aux comptes:

Monsieur Jacques Van Haelen.

Durée des mandats:

Assemblée Générale Ordinaire 2000.

Luxembourg, le 14 mai 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 25, case 3. — Reçu 500 francs.

Signatures.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28109/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.783.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 1998.

Pour SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(28103/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SECURITY CAPITAL U.S. REALTY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.654.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 509, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 1998.

Pour SECURITY CAPITAL U.S. REALTY
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signatures

(28104/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SELECTION LINE VOICE MAIL SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Tétange, 129, route Principale.
Constituée en date du 25 octobre 1995, par Madame le notaire Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, acte publié au Mémorial C n° 9 du 6 janvier 1996, page 413.

EXTRAIT

Il résulte d'une consultation écrite annexée en copie à la présente, réalisée dès le 19 juin 1998 auprès des associés de la société en conformité avec les termes des articles 193 et 194 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, que la résolution suivante a été valablement prise par des associés représentant 66 % du capital social:

«Monsieur Guy Stemper, gérant, peut valablement engager la société par sa seule signature, en conformité avec les stipulations de l'article 9 des statuts.»

Tétange, le 3 juillet 1998.

Pour extrait conforme
G. Stemper
Associé-gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 42, case 2. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28105/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SERINHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 49.442.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la société
Signature

(28107/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SIGNAL LUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.987.

Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 1998

Le conseil a acté et accepté la démission de Monsieur Flavio Gallone, demeurant à Fenegro (Italie) en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société SIGNAL LUX INTERNATIONAL S.A., à partir du 29 juin 1998.

Pour extrait conforme
J. Mayor

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28110/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SIROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.452.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la société
SIROS S.A.
Signature

(28111/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SOFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.305.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SOFRA S.A.
Signature

(28121/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SOCIETE FINANCIERE D'ESSAI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.173.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 47, case 11 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SOCIETE FINANCIERE D'ESSAI S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(28113/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de STORM-FUND S.A. en TEMPETE S.A.
2. Modification afférente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de STORM-FUND en TEMPETE S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée TEMPETE S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Speecke, C. Adam, K. Dom, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 8 juin 1998, vol. 405, fol. 86, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 1998.

E. Schroeder.

(28132/228/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

TEMPETE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juillet 1998.

E. Schroeder.

(28133/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SONTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 26.454.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 49, case 3 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

*Pour la société
Signature*

(28124/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

STOP CHOC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 17.351.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 45, case 3 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Monsieur Norbert Schmitz est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société STOP CHOC
INTERNATIONAL S.A.
Signature*

(28131/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SGT, SOCIETE DE GESTION ET TRAVAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.477.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 30, case 3 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

(28115/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SGT, SOCIETE DE GESTION ET TRAVAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.477.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 17 juin 1998

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire que:

- Il est donné décharge aux Administrateurs pour leur mandat durant l'exercice 1997
- Le nombre des Administrateurs de la Société est fixé à cinq
- Sont nommés Administrateurs:

Messieurs Philippe Stulemeijer, Président
Pierre Moreels, Administrateur-Délégué
Alain Tytgadt
Jacques Delens
Jean-Jacques Delens.

Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de la Société au 31 décembre 1998.

- Est nommée Réviseur de la Société:

LA COMPAGNIE DE REVISION S.A. pour un terme identique à celui du mandat des Administrateurs.

Luxembourg, le 3 juillet 1998.

Pour la SOCIETE DE GESTION
ET TRAVAUX S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 30, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28116/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

STEIGER & C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.
R. C. Luxembourg B 59.580.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 2 juillet 1998 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le siège social est transféré à L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.
- MM. Kenneth John Greatbatch, administrateur de société, demeurant à The Chevin, Cokes Lane, Little Chalfont, GB-Bucks HP8 4UD,

Neil A. Hudson, administrateur de société, demeurant à 4, Oldfield Road, Altrincham, GB-Cheshire WA14 4EQ et Creighton Francis Twiggs, administrateur de société, demeurant à Laburnum Cottage, Warrington Road, Mickle Trafford, GB-Chester CH2 4EA, sont nommés comme nouveaux administrateurs en remplacement des trois administrateurs démissionnaires.

- FIDEI S.A., société de droit luxembourgeois avec siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri est élue comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire démissionnaire.

- Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 44, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28128/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SOMAGEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.369.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SOMAGEST HOLDING S.A.
Signature

(28122/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SOGETEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 33.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 28, case 3 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la S.à r.l. SOGETEL
FIDUCIAIRE CENTRALE
DU LUXEMBOURG S.A.

(28123/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SOPARAD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 123, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 40.317.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Signature.

(28125/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

**SOPROTEC, SOCIETE DE PROMOTION ET DEVELOPPEMENTS TECHNIQUES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 25.851.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 1998

Suite à la démission de Monsieur Nendaka, l'assemblée générale extraordinaire de ce jour a accepté la proposition de nomination de Monsieur Mohamed Badri en tant qu'administrateur de la société.

Pour SOPROTEC S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1998, vol. 509, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28126/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

SULLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 42.789.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 49, case 3 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la société
Signature

(28134/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

STEFFEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.
R. C. Luxembourg B 39.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 509, fol. 28, case 3 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la S.A. STEFFEN
FIDUCIAIRE CENTRALE
DU LUXEMBOURG S.A.

(28127/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

STELCO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.524.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 1998

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour la durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1998.
Luxembourg, le 2 juin 1998. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1998, vol. 507, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28129/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

STEVORDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 1998, vol. 509, fol. 40, case 12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1998.

RABOBANK TRUST
COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(28130/699/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

AIRISTO RE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

STATUTES

In the year nineteen hundred and ninety-eight, on the sixteenth of June.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. RAISIO YHTYMA OY, having its registered office at PO Box 101, SF-21201 Raisio, Finland, represented by Mr Kauko Mannerjärvi, finance officer, residing in SF-21280 Raisio, Finland, by virtue of a private proxy given in Raisio on June 12th, 1998,
2. RAISIO BENECOL OY, having its registered office at PO Box 101, SF-21201 Raisio, Finland, represented by Mr Mikko Korttila, legal counsel, residing in SF-20100 Turku, Finland, by virtue of a private proxy given in Raisio on June 12th, 1998.

Said proxies, having been signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, remain attached to the present deed in order to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have thus drawn up the Articles of a Luxembourg company (société anonyme) which they shall establish as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg S.A. is hereby formed under the name AIRISTO RE S.A.

Art. 2. The company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the company is established in Strassen.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Board of Directors.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Such temporarily measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding these temporarily transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. The Company's purposes will be to effect in Luxembourg or abroad, all reinsurance operations in all branches excluding all direct insurance business; the management of all reinsurance companies or entities; the direct or indirect participation in all companies of undertakings with the same or similar corporate object or which may favour the development of its activities.

Art. 5. The subscribed capital is set at XEU 1,500,000 (one million five hundred thousand ECU) represented by 1,500 (one thousand five hundred) shares with a nominal value of XEU 1,000 (one thousand ECU) fully paid in and carrying voting right in the general meeting.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. All the shares shall be in registered form and a shareholders' register shall contain the exact designation of each shareholder, the indication of the number of his shares and, if applicable, their transfer with relevant date.

The assignment or transfer of shares either subject to payment or free of charge or subsequent to death is not free. It is submitted to the following restrictions:

1. The shares are freely assignable or transferable amongst shareholders.
2. The assignment or transfer of shares by a shareholder legal entity is free if the assignment or transfer takes place in favour of a subsidiary of the shareholder of its parent company.
3. In all other cases of assignment or transfer of shares, a right of preemption shall exist in favour of the other shareholders. This right shall be exercised under the following conditions:

The contemplated assignment or transfer has to be notified to the corporation by registered mail, indicating the share's numbers, the name, surnames, profession, residence and nationality of the proposed shareholders; this letter has to be accompanied by the share certificates of the shares to be transferred, if they have been issued and, if need be, of a document justifying the assignment or the transfer.

Within thirty days pursuant to the receipt of this notification, the board of directors has to inform the shareholders, by registered mail with notice of delivery, of the number and price of the shares to be assigned or transferred.

The shareholders have a delay of thirty days to come forward as purchasers of the shares. Should the demand exceed the number of offered shares, and in default of an agreement between the purchasers, the board of directors shall proceed with a distribution of the shares between the latter, proportionately to the number of shares they already hold and within the limit of their demand.

In default of the exercise of their rights by the shareholders according to the above-mentioned conditions and delays, or in case of a partial exercise of these rights, the board of directors shall have to appoint, within the thirty following days, any person or corporation of its choice as purchaser of the concerned shares.

The price to be paid for the purchase of the shares to be assigned or transferred has to be at least equal to the one offered by the proposed assignee. In case of contestation on the serious nature of the thus offered price, as well as in case the price offered by the third party does not have a legal-tender value, or in case of an assignment or transfer free of charge, the price at which the other shareholders can purchase the shares is equal to their intrinsic value, goodwill included. In case of disagreement on this intrinsic value, it shall be fixed by an arbitrator, who shall have to be chosen amongst people having the qualifications of a banker or a financier specialised in investment matters and with experience in the insurance sector, on whose name all parties concerned will have to agree and who, in default of an agreement, will be appointed by the President of the District Court of Luxembourg at the request of the most diligent party, the others having been duly called. The arbitrator's sentence will be final and without right of recourse.

4. In case the board of directors is asked to carry out an assignment or transfer of shares on the nominal shares' register which is not in accordance with the provisions of this article, this request for registration is equivalent to an assignment offer of which the board of directors informs the other shareholders according to the preemption proceedings indicated above and which authorises them to purchase the shares concerned.

5. The preceding provisions are applicable to all cases of assignment or transfer, even to a public tender procedure pursuant to a court order or otherwise.

Art. 7. The company is managed by a board comprising at least three members, who need not be shareholders.

Their mandates may not exceed six years and they may be re-eligible. They may be removed at any time.

Any director of the board will be appointed or removed by the general meeting of shareholders as prescribed by law. Inter partes, every such appointment or removal shall be in writing and signed by or on behalf of all shareholders and shall take effect upon receipt of such written appointment or removal at the registered office of the Company. In the event of a vacancy in the office of a director, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such a vacancy until the next meeting of shareholders. The board of directors may elect a chairman among its members. The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require. The chairman shall preside over all meetings of the shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by consent in writing or by cable or telegram or telex or telefax of each director.

No separate notice shall be required for meetings held at time and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by a proxy appointed in writing or by cable, or telegram or telex or telefax another director. Decisions shall be taken if at least two directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, the board of directors may approve resolutions by circular vote, expressed in writing or by telex or by telegram or by telefax on one or several instruments, provided these are approved by the unanimous vote of all the directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the company, and any thing which is not a matter for the general meeting in accordance with the present articles or governed by law, comes within its competence.

In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The board of directors is authorised to proceed to the payment of interim dividend within the bounds laid down by the law.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

All acts binding the Company must be signed by two directors or by the officer duly authorised by the board of directors, but only within the limits of his special powers.

Art. 9. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the board of directors, or by the person delegated to this office.

Art. 10. The company's operations are supervised by one or more auditor(s) («Réviseurs d'Entreprises»). The auditor(s) shall be elected by the shareholders' meeting for a period not exceeding 6 (six) years and shall be re-eligible.

Art. 11. The company's business year begins on January 1st and closes on December 31st. Exceptionally, the first business year will begin today and close on December 31st, 1998.

Art. 12. The annual general meeting is held on the second Friday of the month of March at 11.00 a.m. at the Company's registered office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 13. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, appointed in writing or by cable or telegram or telex or telefax, who need not be a shareholder himself. Each share is entitled to one vote.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Shareholders shall meet upon call by the board of directors made in the form provided by law.

A general meeting of shareholders may be held without prior formal notice if all shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting.

Art. 14. The shareholders' general meeting regularly constituted shall represent the entire body of shareholders. It shall have the widest powers to take or ratify any action concerning the Company.

Art. 15. Except in the case of amendment of the Articles of Incorporation, the decisions shall be taken irrespective of the number of the shares represented, by a simple majority. Copies or extracts of the minutes of meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Art. 16. From the annual net profit of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the value capital of the Company. The general meeting may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, or to carry it forward to the next following accounting year, or to distribute it to the shareholders.

Art. 17. In the event of a dissolution of the company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators who may be physical persons or legal entities appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Subscription

The company's Articles of Association having thus been drawn up, the parties, represented as set out here above, declare that they subscribe to the 1,500 (one thousand five hundred) shares, which form the share capital, as follows:

1. RAISIO YHTYMA OY, prenamed, one thousand four hundred eighty-five shares	1,485
2. RAISIO BENECOL OY, prenamed, fifteen shares	<u>15</u>
Total: one thousand five hundred shares	1,500

All shares subscribed in this manner are fully paid-up by means of payments in cash, so that the sum of XEU 1,500,000 (one million five hundred thousand ECU) is at the disposal of the new company from today, as shown to the undersigned notary, who expressly states it.

Statement

The acting notary has determined that the conditions, as required by article 26 of the law of 10 August 1915 for commercial companies as amended, are fulfilled.

Estimate of costs

The aforementioned parties declare that the costs, expenses, fees and taxes, in whatever form, which the company itself incurs or which are incurred by the company on behalf of its incorporation, amount to approximately 725,000 LUF.

For the purpose of registration, the share capital of XEU 1,500,000 (one million five hundred thousand ECU) is valued at 61,118,200 LUF.

Extraordinary general meeting

The aforementioned parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at five (5).
2. The following are appointed as directors:
 - a) Mr Kauko Mannerjärvi, residing in SF-21280 Raisio, Finland,
 - b) Mr Hannu Tapani Suominen, residing in SF-21200 Raisio, Finland,
 - c) Mr Janne Viljo Antero Martti, residing in SF-2 1490 Marttila, Finland,
 - d) Mr Mikko Kristian Korttila, residing in SF-20100 Turku, Finland,
 - e) AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
3. Is appointed as auditor KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
4. The board of directors is authorised to delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.
5. The registered office shall be in L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
6. The mandate of the directors and the auditor shall expire at the annual general meeting of shareholders which will resolve on the annual accounts as at December 31st, 1998.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the same person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize juin.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. RAISIO YHTYMA OY, avec siège social à PO Box 101, SF-21201 Raisio, Finlande, représentée par Monsieur Kauko Mannerjärvi, directeur financier, demeurant à SF-21280 Raisio, Finlande, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Raisio, le 12 juin 1998,
2. RAISIO BENECOL OY, avec siège social à PO Box 101, SF-21201 Raisio, Finlande, représentée par Monsieur Mikko Korttila, conseiller juridique, demeurant à SF-20100 Turku, Finlande, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Raisio, le 12 juin 1998.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme luxembourgeoise qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendraient propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée AIRISTO RE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Strassen.

Des succursales ou des bureaux pourront être créés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décisions du conseil d'administration.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Ces mesures transitoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet d'effectuer, au Luxembourg et à l'étranger, toutes les opérations de réassurance dans toutes les branches, à l'exception des opérations d'assurance directe; la gestion de toutes sociétés ou entreprises de réassurance; la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés à l'objet social semblable ou similaire ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à XEU 1.500.000 (un million cinq cent mille ECU) représenté par 1.500 actions d'une valeur nominale de XEU 1.000 (mille ECU) chacune, entièrement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Les actions seront nominatives et un registre des actionnaires contiendra la désignation exacte de chaque actionnaire, l'indication du nombre d'actions et, le cas échéant, les transferts avec leur date respective.

La cession ou le transfert d'actions tant à titre onéreux qu'à titre gratuit ou par suite de décès ne sont pas libres. Ils sont soumis aux restrictions suivantes:

1. Les actions sont librement cessibles ou transférables entre actionnaires.
2. La cession ou le transfert d'actions par un actionnaire personne morale est libre s'il intervient au profit d'un affilié de l'actionnaire ou de sa maison-mère.
3. Dans tous les autres cas de cession ou de transfert d'actions, il existera un droit de préemption au profit des autres actionnaires. Ce droit s'exercera dans les conditions suivantes:

La cession ou le transfert projetés doivent être notifiés à la société par lettre recommandée, indiquant les numéros des actions, les nom, prénoms, profession, domicile et nationalité du ou des actionnaires proposés; cette lettre doit être accompagnée du certificat d'inscription des actions à transmettre, s'il en a été émis et, s'il y a lieu, de toute pièce justificative de la cession ou du transfert.

Le conseil d'administration doit, dans les trente jours suivant la réception de cette notification, porter à la connaissance des actionnaires, par lettre recommandée, avec accusé de réception, le nombre et le prix des actions à céder ou à transférer.

Les actionnaires disposent d'un délai de trente jours pour se porter acquéreurs des actions. En cas de demande excédant le nombre des actions offertes, et à défaut d'entente entre les demandeurs, il est procédé par le conseil d'administration à une répartition des actions entre ces derniers, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont déjà titulaires et dans la limite de leur demande.

A défaut de l'exercice de leurs droits par les actionnaires dans les conditions et délais cidessus, ou en cas d'exercice partiel, le conseil d'administration devra, dans les trente jours qui suivront, désigner toute personne ou société de son choix comme acquéreur des actions en question.

Le prix à payer pour l'acquisition des actions à céder ou à transférer doit être au moins égal à celui offert par le cessionnaire proposé. En cas de contestation sur le caractère sérieux du prix ainsi offert, comme au cas où le prix proposé par ce tiers n'est pas un prix en numéraire, ou encore en cas de cession ou de transmission à titre gratuit, le prix auquel les autres actionnaires peuvent acquérir les actions en question est égal à la valeur intrinsèque de celles-ci, goodwill compris. En cas de désaccord sur cette valeur intrinsèque, celle-ci sera fixée par un arbitre, qui devra être pris parmi des personnes ayant la qualification de banquier ou de financier spécialisé en matière d'investissement et disposant d'expérience dans le domaine des assurances, sur le nom duquel toutes les parties concernées auront à s'entendre, et qui, à défaut d'entente, sera désigné par le Président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente, les autres dûment appelées. La sentence de cet arbitre sera définitive et sans recours.

4. Au cas où le conseil d'administration est requis d'opérer sur le registre des actions nominatives une cession ou un transfert non conformes aux dispositions du présent article, cette réquisition d'inscription équivaut à une offre de cession dont le conseil d'administration avise les autres actionnaires selon la procédure de préemption indiquée cidessus et qui les autorise à acquérir les actions concernées.

5. Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous les cas de cession ou de transfert, même aux adjudications en vertu d'ordonnance de justice ou autrement.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. Leur mandat ne pourra pas excéder six ans et pourra être reconduit. Ils pourront être révoqués à tout moment.

Tout administrateur sera nommé ou révoqué par l'assemblée générale comme prescrit par la loi. Entre parties, telle nomination ou révocation sera établie par écrit et signée par ou au nom de tous les actionnaires et prendra effet à la réception de telle nomination ou révocation écrite au siège social de la société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité, un administrateur afin de pourvoir à cette fonction jusqu'à la prochaine assemblée.

Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux administrateurs le demandent. Le président présidera toute réunion du Conseil d'Administration et toute assemblée des actionnaires, mais en son absence l'assemblée ou le Conseil d'Administration désignera un autre administrateur comme président provisoire par vote de la majorité présente à la réunion. Convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée à tous les administrateurs au moins 8 jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, dans lesquels cas la nature de telles circonstances sera établie dans la convocation.

Il pourra être dérogé à cette convocation par consentement écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur.

Il ne sera pas requis de convocation séparée pour des réunions tenues aux lieux et places préalablement décidés par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par procuration écrite donnée par câble, télégramme, télex ou télécopie à un autre administrateur. Les décisions seront prises si au moins deux administrateurs sont présents.

Les décisions seront prises par une majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

En cas d'urgence, le Conseil d'Administration peut approuver des décisions par vote circulaire exprimé par écrit, par télex, télégramme ou télécopie, sur un ou plusieurs supports, étant entendu qu'elles doivent être approuvées unanimement par tous les administrateurs. Les minutes de toutes les réunions du Conseil d'Administration seront signées par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de telles minutes, qui seraient à produire en justice ou ailleurs, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non. La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle du délégué du Conseil d'Administration, mais exclusivement dans les limites de ses pouvoirs spéciaux.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs Réviseurs d'Entreprises. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années et seront rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire désigné par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire. Toute action confère un vote.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir pour pouvoir prendre part à une assemblée générale.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration faite dans les formes requises par la loi.

Une assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des actionnaires. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour prendre ou ratifier tout acte intéressant la société.

Art. 15. Hormis les cas de modification aux articles des statuts, les décisions seront prises, quel que soit le nombre des actions représentées, à la majorité simple.

Copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées à être produites en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 16. Du bénéfice net annuel de la société, 5 % (cinq pour cent) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que et aussi longtemps que cette réserve sera de 10 % (dix pour cent) du capital de la société.

L'assemblée générale peut décider d'affecter tout ou partie du reste à une réserve ou une réserve provisionnelle ou le report à l'exercice comptable suivant, ou de le distribuer aux actionnaires.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunérations.

Art. 18. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentés comme dit ci-dessus, déclarent souscrire les 1.500 (mille cinq cents) actions constituant le capital social comme suit:

1. RAISIO YHTYMA OY, préqualifiée, mille quatre cent quatre-vingt-cinq actions	1.485
2. RAISIO BENECOL OY, préqualifiée, quinze actions	15
Total: mille cinq cents actions	1.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de XEU 1.500.000 (un million cinq cent mille ECU) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ont été remplies.

Evaluation des frais

Les parties ci-avant désignées déclarent que les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis en charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à 725.000 LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de XEU 1.500.000 (un million cinq cent mille ECU) est évalué à 61.118.200 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties ci-dessus désignées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était valablement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5).
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) M. Kauko Mannerjärvi, demeurant à SF-21280 Raisio, Finlande
 - b) M. Hannu Tapani Suominen, demeurant à SF-2 1200 Raisio, Finlande
 - c) M. Janne Viljo Antero Martti, demeurant à SF-2 1490 Marttila, Finlande
 - d) M. Mikko Kristian Korttila, demeurant à SF-20100 Turku, Finlande.
 - e) AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen
3. Est nommée réviseur indépendant KPMG AUDIT, 31 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
4. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
5. Le siège social de la société est fixé à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
6. Le mandat des administrateurs et du réviseur indépendant expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Mannerjärvi, M. K. Korttila, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1998, vol. 108S, fol. 70, case 9. – Reçu 611.182 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

P. Frieders.

(28170/212/400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

ALCADIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) KAPPAUNO S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, en date du 19 juin 1998 et dont les comparants déclarent avoir une parfaite connaissance des statuts, ici représentée par Madame Betty Prudhomme, employée privée, demeurant à Thiaumont, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 19 juin 1998.

2) Monsieur Pietro Severi, industriel, demeurant à I-Sassuolo (Modène),

ici représenté par Madame Betty Prudhomme, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Sassuolo, le 15 juin 1998.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de ALCADIR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent cinquante millions de liras italiennes (250.000.000,- ITL), représenté par deux cent cinquante (250) actions de un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au libre choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de trois milliards sept cent cinquante millions de liras italiennes (3.750.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante millions de liras italiennes (250.000.000,- ITL) à quatre milliards de liras italiennes (4.000.000.000,- ITL), le cas échéant par l'émission de trois mille sept cent cinquante (3.750) actions de un million de liras italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs pour le cas où l'assemblée générale décide d'établir différentes catégories d'administrateurs, la société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A avec un administrateur de la catégorie B.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de septembre à quatorze heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) KAPPAUNO S.A., prénommée, deux cent quarante-huit actions	248
2) Monsieur Pietro Severi, prénommé, deux actions	2
Total: deux cent cinquante actions	250

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante millions de liras italiennes (250.000.000,- ITL) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatacion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de cent vingt mille francs luxembourgeois (120.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

Catégorie A:

a) Madame Rosaria Marazzi, industrielle, demeurant à I-Sassuolo (Modena),

b) Monsieur Pietro Severi, industriel, demeurant à I-Sassuolo (Modena).

Catégorie B:

c) Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, demeurant à Mersch,

d) Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à Differdange.

Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'an deux mille trois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Prudhomme, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1998, vol. 108S, fol. 80, case 1. – Reçu 52.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 1998.

F. Baden.

(28171/200/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

ALLTREAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ARVER TRUST, un trust établi à St-Helier, Jersey (Channel Islands) Le Gallais Chambers, 54, Bath Street, ici représenté par la société EUROPEENNE DE BANQUE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme avec siège social à Luxembourg,

elle-même représentée par Messieurs Gustave Stoffel, Directeur Adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, et Gian Luca Pozzi, Fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 juin 1998.

Laquelle procuration après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

2) Monsieur Gustave Stoffel, Directeur Adjoint de banque, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de ALLTREAM HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières négociables.

La société peut également acquérir, créer, mettre en valeur et vendre tous brevets, ensemble avec tous droits y rattachés, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, développer ces activités et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, le développement et le contrôle de toutes sociétés.

La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit, émettre des obligations et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

En général, la société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-dix mille (190.000,-) ECU divisé en dix-neuf mille (19.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) ECU chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 1998.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1999.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

- | | |
|--|---------------|
| 1) ARVER TRUST, préqualifiée, dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions | 18.999 |
| 2) Monsieur Gustave Stoffel, préqualifié, une action | 1 |
| Total: dix-neuf mille actions | 19.000 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cent quatre-vingt-dix mille (190.000,-) ECU est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent capital est estimé à sept millions sept cent cinquante-trois mille neuf cents (7.753.900,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à cent quarante mille (140.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Gustave Stoffel, Directeur Adjoint de banque, demeurant à Luxembourg,
 - b) Monsieur Federico Franzina, Fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg,
 - c) Monsieur Gian Luca Pozzi, Fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg,
 - d) Madame Maryse Santini, Fondée de pouvoir, demeurant à Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire: MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., une société avec siège social à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 1999.
- 5) Le siège de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Stoffel, G. Pozzi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1998, vol. 108S, fol. 93, case 1. – Reçu 77.520 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 1998.

A. Schwachtgen.

(28172/230/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

TAMERELAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 44.438.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour la société
Signature

(28145/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

TAFTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.880.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 32, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

(28135/540/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

TAFTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.880.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 32, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

(28136/540/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

TAFTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.880.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 32, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

(28137/540/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

TAFTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.880.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 32, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

(28138/540/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

TAFTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.880.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 32, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

(28139/540/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

TAFTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.880.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 32, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

(28140/540/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

TAFTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.880.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 32, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 1998.

(28141/540/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

TAFTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.880.

Il est porté à la connaissance de tous les intéressés qu'à partir du 1^{er} juillet 1998:

a) le siège de la société a été rétabli au 122, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg,

b) les administrateurs:

- M. Marc Jones, Réviseur d'entreprises, Expert-Comptable, Luxembourg,

- Mme Simone Fehlen, sans étant, Senningerberg/Luxembourg,

- Mme Mady Jones, Docteur ès sciences nat., Luxembourg,

et le Commissaire aux comptes:

- Mme Suzette Meres, Expert-Comptable, Luxembourg,

ont repris leur fonction.

Pour modification de l'inscription au registre de commerce des sociétés et pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 509, fol. 32, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28142/540/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

**TALASSIUS S.A., Société Anonyme,
(anc. TALASSIUS HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 30.137.

Constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mars 1989, publié au Mémorial C
numéro 195 du 15 juillet 1989.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 22 juin 1998,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juin 1998, volume 842, folio 40, case 10,

que la société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;

qu'il existe une société anonyme, sous la dénomination de TALASSIUS S.A.

Pour extrait conforme
F. Kessler

(28143/219/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

TALASSIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 30.137.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 1998.

F. Kessler.

(28144/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

TOP EVASION S.A. PROMOTOURS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 49.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 46, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(28146/653/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

TOP EVASION S.A. PROMOTOURS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 49.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 46, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(28147/653/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

TOP EVASION S.A. PROMOTOURS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 49.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 46, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(28148/653/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

TOP EVASION S.A. PROMOTOURS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 49.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 46, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(28149/653/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

AGENCE GENERALE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 8, rue du X Septembre.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- Madame Chantal Schutz, sans état, demeurant à L-4650 Nieder Korn, 26, rue Prinzenberg;
- 2.- Monsieur Patrick Poncelet, indépendant, demeurant à L-4570 Nieder Korn, 155, rue Pierre Gansen.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de AGENCE GENERALE IMMOBILIERE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi Esch-sur-Alzette; il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, en vertu d'une décision unanime des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion, la négociation, l'expertise, la location et la gérance de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à ses coassociés.

Les associés restants auront le droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Faute d'user de ce droit de préférence pendant la période de dénonciation prenant fin le trente et un décembre de l'année en cours, la société sera mise en liquidation.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Aucun des associés ne pourra céder ses droits dans la société sans le consentement de ses coassociés. Entre associés toutefois les parts sont librement cessibles.

Art. 10. Chaque associé pourra verser des sommes en compte courant dans la caisse de la société. Ces sommes produiront un intérêt, dont les conditions seront déterminées par les associés.

Aucun des associés ne pourra effectuer le retrait de sommes sans en avoir donné un préavis de six mois à l'avance et par lettre recommandée à la société.

Art. 11. Chaque année au trente et un décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 12. Le décès de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers et légataires de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 13. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Chantal Schutz, prénommée, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Patrick Poncelet, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre de cette même année.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Chantal Schutz, préqualifiée, est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante.
- 3) Le siège social est fixé à L-4320 Esch-sur-Alzette, 8, rue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Schutz, Poncelet, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 17 juin 1998, vol. 413, fol. 7, case 2. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 juillet 1998.

A. Weber.

(28169/236/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

ADELAINÉ S.A., Société Anonyme de Participations Financières.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société DHOO GLASS SERVICES LTD, avec siège à Santon, Isle of Man, ici représentée par Marc Koeune, économiste, demeurant à Bereldange, en vertu d'une procuration, annexée au présent acte.

2) Monsieur Marc Koeune, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société de participations financières qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de ADELAINÉ S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille (1.000,-) francs chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société DHOO GLASS SERVICES LTD, préqualifiée	1.249 actions
2) Monsieur Marc Koeune, préqualifié	1 action
Total:	1.250 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le capital autorisé est fixé à LUF 5.000.000,-.

Le conseil d'administration est pendant la période légale autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1998.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 1999.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme œ soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2.- sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,
 - b) Madame Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen,
 - c) Mademoiselle Andrea Adam, employée privée, demeurant à D-Schweich.
- 3.- est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marc Koene, préqualifié.

- 4.- le siège social de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Koene, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 1998, vol. 842, fol. 43, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 7 juillet 1998.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(28168/207/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

ALTUS LUXEMBOURG S.A.H., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

—
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the third of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- ALTUS INVESTMENT AND ASSETS MANAGEMENT Ltd, a Company formed under Hungarian Law, having its registered office in H-1055 Budapest, Szalay UT.4, here represented by Mrs Françoise Rollin, employee, residing in Rulles (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal.

2.- Mrs Anne Kayser, private employee, residing in Luxembourg.

The proxy given under private seal being initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereinbove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme holding which they declared to organize among themselves, as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg S.A. is hereby formed under the title ALTUS LUXEMBOURG S.A.H.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period from the date of the deed of incorporation. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is at Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however within the bounds laid down by the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 5. The subscribed capital is set at LUF 60,000,000.- (sixty million Luxembourg francs), represented by 60,000 (sixty thousand) shares with a face value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each, carrying one voting right in the general meeting of shareholders.

All the shares are in bearer or registered form.

The authorized capital is fixed at LUF 600,000,000.- (six hundred million Luxembourg francs) represented by 600,000 (six hundred thousand) shares with a face value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repurchases with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of an interim dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors is authorized to issue one or more loans on convertible or not convertible debentures and to determine the conditions of such issuing of bonds.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

The first Managing Director concerning the day-to-day management of the company's business will be exceptionally appointed by the next extraordinary general meeting.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more Auditors. Their mandate may not exceed six years.

Retiring auditors are eligible for reelection.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Monday of June at 10.00 am. o'clock at the Company's Head Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The general assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- ALTUS INVESTMENT AND ASSETS MANAGEMENT Ltd, predesignated, fifty-nine thousand four hundred shares	59,400
2.- Anne Kayser, predesignated, six hundred shares	600
Total: sixty thousand shares	60,000

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100 % (one hundred per cent), therefore the amount of LUF 60,000,000.- (sixty million Luxembourg francs) is as now available to the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about seven hundred twenty thousand Luxembourg francs.

Transitory measures

The first business year will begin today and close on December 31st, 1998.

The first annual ordinary statutory general meeting will be held in 1999.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convened, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolved

The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

The following are appointed Directors:

1.- ALTUS INVESTMENT AND ASSETS MANAGEMENT Ltd, having its registered office in H-Budapest.

2.- Mr Ferenc Gyurcsany, director, residing in H-Budapest.

3.- Mr Lazlo Mohr, director, residing in H-Budapest.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31st, 2002.

Second resolved

Is elected as Auditor:

V.O. CONSULTING LUX S.A., having its registered office in L-4963 Clémency, 8, rue Haute.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at December 31st, 1998.

Third resolved

The address of the Company is fixed in L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

Fourth resolved

The Extraordinary General Meeting appoints Mr Ferenc Gyurcsany, prenamed, as Managing Director concerning the daily management of the Company's business as mentioned into Article 7 of this present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- ALTUS INVESTMENT AND ASSETS MANAGEMENT Ltd, une société de droit hongrois, dont le siège social est établi à H-1055 Budapest, Szalay UT.4, ici représentée par Madame Françoise Rollin, employée privée, demeurant à Rulles (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé par lui délivrée.

2.- Madame Anne Kayser, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La procuration sous seing privé, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparantes, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme holding qu'elles déclarent avoir arrêtés entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: ALTUS LUXEMBOURG S.A.H.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter du jour de l'acte constitutif. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à LUF 60.000.000,- (soixante millions de francs luxembourgeois), représenté par 60.000 (soixante mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est fixé à LUF 600.000.000,- (six cent millions de francs luxembourgeois) qui sera représenté par 600.000,- (six cent mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non convertibles et à déterminer les conditions de telles émissions d'obligations.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- ALTUS INVESTMENT AND ASSETS MANAGEMENT Ltd, prédésignée, cinquante-neuf mille quatre cents actions	59.400
2.- Anne Kayser, prédésignée, six cents actions	600
Total: soixante mille actions	60.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100 % (cent pour cent), de sorte que la somme de LUF 60.000.000,- (soixante millions de francs luxembourgeois) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ sept cent vingt mille francs luxembourgeois.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1998.

La première assemblée générale ordinaire statutaire des actionnaires se tiendra en 1999.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- ALTUS INVESTMENT AND ASSETS MANAGEMENT Ltd, prédésignée,
- 2.- Monsieur Ferenc Gyurcsany, administrateur de sociétés, demeurant à H-Budapest,
- 3.- Monsieur Lazlo Mohr, administrateur de sociétés, demeurant à H-Budapest.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

V.O CONSULTING LUX S.A., ayant son siège social à L-4963 Clémency, 8, rue Haute.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 1998.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Quatrième résolution

L'assemblée désigne Monsieur Ferenc Gyurcsany, prénommé, comme administrateur-délégué à la gestion journalière de la société, conformément à l'article 7 des présents statuts.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Rollin, A. Kayser, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 109S, fol. 52, case 3. – Reçu 600.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

J. Elvinger.

(28173/211/291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

ARIX INTERNATIONAL BALLASINI & MELEGARI S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Daniele Melegari, directeur de sociétés, demeurant à Viadama (Italie),
ici représenté par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,
en vertu d'une procuration donnée le 24 juin 1998.

2.- Madame Lorella Ballasini, directeur de sociétés, demeurant à Viadama (Italie),
ici représentée par Monsieur John Seil, prénommé,
en vertu d'une procuration donnée le 24 juin 1998,
ci-après l'«Associé Commandité ou les associés commandités».

3. LOSI S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
ici représentée par Monsieur Riccardo Moraldi, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 1998,
(ci-après désignée individuellement par l'«Associé Commanditaire» ou l'«Actionnaire» et ensemble les «Associés Commanditaires» ou «Actionnaires»).

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts constitutifs d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles.

Art. 1^{er}. Dénomination et forme. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en commandite par actions sous la dénomination de ARIX INTERNATIONAL BALLASINI & MELEGARI S.C.A.

La société en commandite par actions ARIX INTERNATIONAL BALLASINI & MELEGARI S.C.A. sera ci-après désignée dans les présents statuts par la «Société SCA». Tous les documents rédigés par la Société SCA et destinés à des tiers, tels que des lettres, factures ou publications, devront mentionner la raison sociale de la Société SCA suivie de la mention «société en commandite par actions», de l'adresse du siège social de la Société SCA et des initiales «R. C.» suivies du numéro sous lequel la Société SCA est enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.

Art. 2. Durée de la Société SCA - Dissolution. La Société SCA est établie pour une durée illimitée.

Dans le cas d'un retrait de l'Associé Commandité ou en cas de pluralité des associés commandités le retrait de tous les associés commandités, la Société SCA sera dissoute avec effet un mois après ce retrait sauf décision unanime de tous les associés de la société en sens contraire. L'Associé Commandité sera considéré comme s'étant retiré en qualité d'Associé Commandité le jour où il (i) est dissout ou entame sa liquidation, (ii) cède des droits au bénéfice de créanciers, (iii) dépose une demande volontaire de mise en faillite, (iv) est jugé en faillite ou en cessation de paiements ou a introduit une requête en décharge dans une procédure de faillite ou d'insolvabilité, (v) introduit une requête ou des conclusions en défense demandant sa réorganisation, un arrangement, compromis, réajustement, une liquidation, dissolution, ou toute décharge par application d'une loi, d'un texte légal ou d'un règlement, (vi) dépose des conclusions ou un autre document reconnaissant ou ne contestant pas les allégations matérielles d'une requête introduite contre lui dans une procédure de cette nature, ou (vii) demande, consent à ou acquiesce à la désignation d'un administrateur, curateur ou liquidateur de l'Associé Commandité ou de toute ou partie substantielle de ses biens.

La Société SCA peut en outre être dissoute avec le consentement de l'Associé Commandité par résolution des Actionnaires prise de la manière requise pour une modification des présents statuts, telle que prescrite par l'article 22 de ces statuts et la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et le contrôle de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société SCA est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Associé Commandité.

Au cas où l'Associé Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social de la Société SCA, ou la communications aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura

toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société SCA, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital. Le capital social souscrit est fixé à ECU 41.100,- (quarante et un mille cent ECU), représenté par 411 (quatre cent onze) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'assemblée générale extraordinaire des Associés, délibérant de la manière requise pour la modification de ces statuts, et avec le consentement de l'Associé Commandité, pourra augmenter le montant du capital souscrit. La Société SCA ne reconnaît qu'un détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société SCA est en droit de suspendre l'exercice des droits arrachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la Société SCA.

Toutes les actions de commandité et de commanditaire sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative (désignées ci-après par les termes «les actions».

Un registre des actionnaires nominatifs sera tenu au siège social de la Société SCA. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire nominatif, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert de ces actions et les dates de ces transferts.

Art. 6. Rachat d'actions. La Société SCA est autorisée à racheter ses propres actions dans la limites fixées par l'article 492 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, à l'exception des actions de commandité.

Art. 7. Responsabilité des Actionnaires. Les propriétaires d'actions de commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société SCA.

La responsabilité de l'Associé Commandité ou des associés commandités est illimitée.

Art. 8. Assemblée des Actionnaires. L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société SCA ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juillet à 11.00 heures. Si ce jour est férié l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Associé Commandité.

Art. 9. Avis de convocation, quorum, procurations, majorité. Les délais de convocation et les quorums requis par la loi seront applicables aux assemblées des actionnaires de la Société SCA ainsi qu'à la conduite des assemblées, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque Actionnaires pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée des Actionnaires seront prises à la majorité simple des actionnaires présent et votant.

L'Associé Commandité peut fixer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour qu'il puissent participer à l'assemblée des Actionnaires.

Art. 10. Avis de convocation. Les assemblées des Actionnaires seront convoquées par l'Associé Commandité ou par le Conseil de Surveillance, par convocation indiquant l'ordre du jour et adressée par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée sur le registre des Actionnaires.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Pouvoirs de l'assemblée des Actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires de la Société SCA régulièrement constituée représentera des Actionnaires de la Société SCA. Elle ne peut ratifier des actes conclus avec des tiers relatifs à la Société SCA ou modifier les statuts de la Société SCA qu'avec le consentements de l'Associé Commandité les décisions des associés commandités se prenant de l'accord unanime de tous les associés commandités.

Art. 12. Administration. La Société SCA sera administrée par l'Associé Commandité qui sera l'associé responsable (associé - gérant - commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société SCA de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la Société SCA.

Monsieur Daniele Melegari et Madame Lorella Ballasini sont les Associés Commandités de la Société SCA.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société SCA qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance.

Art. 13. Signature. La Société SCA sera engagée par la signature de l'Associé Commandité, la signature conjointe des associés commandités en cas de pluralité d'associés commandités ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Associé Commandité à son entière discrétion.

Art. 14. Conseil de surveillance. Les affaires de la Société SCA et sa situation financière y compris en particulier ses livres et comptes seront contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (ci-après désigné par le «Conseil de Surveillance»).

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé Commandité sur les questions déterminées par l'Associé Commandité et il autorisera toute action qui, par application de la loi ou des présents statuts, pourrait excéder les pouvoirs de l'Associé Commandité.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une durée maximum de 6 ans qui sera renouvelable.

L'assemblée générale des Actionnaires déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par l'Associé Commandité.

Toute réunion du Conseil de Surveillance donnera lieu à convocation de tous les membres du Conseil de Surveillance par écrit au moins huit jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera exposée dans la convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation avec le consentement écrit, soit par original, par câble, fax, télégramme ou télex de chaque membre. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuel les tenues aux heure et lieu prévus dans un calendrier adopté précédemment par décision du Conseil de Surveillance.

Tout membre peut prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, soit par original, câble, télex, fax ou tout autre mode de transmission électronique un autre membre comme mandataire. Un membre peut représenter plusieurs de ces collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à ces réunions. Les résolutions peuvent aussi être approuvées par signature de tous les membres d'un ou plusieurs documents écrits.

Art. 15. Procès-verbal. Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance sera signée par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé à la réunion. Les copies ou extraits du procès-verbal qui doivent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 16. Exercice social - Comptes sociaux. L'exercice social de la Société SCA commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Les comptes sociaux de la Société SCA seront exprimés en ECU.

Art. 17. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société SCA cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société SCA tel que prévu à l'article 5 des présents statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Associé Commandité déterminera comment le reste des bénéfices sera affecté de payer des dividendes de temps à autre comme il l'estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société SCA. L'Assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision de l'Associé Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats qu'il propose.

Les dividendes peuvent être payés en Lires Italiennes en toute autre devise fixée par l'Associé commandité et peuvent être payés au lieu et place déterminé par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par le droit luxembourgeois.

Art. 18. Dissolution et liquidation. La Société SCA peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires avec le consentement de l'Associé Commandité. De plus, le retrait de l'Associé Commandité tel que défini à l'article 2 des présents statuts impliquera nécessairement la dissolution de la Société SCA un mois après ce retrait sauf décision unanime de tous les associés de la société en sens contraire. Les Actionnaires devront, dans ce cas, tenir une assemblée générale pour constater la dissolution de la Société SCA et pour définir toute action pertinente relative à la liquidation de la Société SCA. La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) désignés par l'assemblée des Actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents statuts peuvent être modifiées de temps à autre par l'assemblée des Actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de vote stipulées par le droit luxembourgeois et sous réserve de l'obtention du consentement de l'Associé Commandité ou en cas de pluralité d'associés commandités de l'accord de tous les associés commandités.

Dispositions transitoires

(1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 1998.

(2) La première assemblée générale annuelle se tiendra le premier mardi du mois de juillet à 9.00 en 1999.

Souscription et paiement

Les statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les 411 (quatre cent onze) actions comme suit:

	Actions	Capital
LOSI S.A., préqualifiée	257	25.700
	actions de commanditaire	25.700
Monsieur Daniele Melegari, préqualifié	77	7.700
	actions de commandité	
Madame Lorella Ballasini, préqualifiée	77	<u>7.700</u>
	<u>actions de commandité</u>	
Total:	411	41.100
	(actions de commandité et de commanditaire)	

Toutes les actions de commandité et de commanditaire ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de ECU 41.100,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Evaluation du capital social

A toute fin juridique, le capital social est estimé à un million six cent soixante-dix-neuf mille cinquante-quatre francs luxembourgeois (1.679.054,- LUF).

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée et en confirme expressément l'accomplissement, il confirme en outre que ces statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

Estimation des frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société SCA en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de soixante-cinq mille francs luxembourgeois (65.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les Actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes, avec le consentement de l'Associé Commandité:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.

2. Sont désignés comme membres du Conseil de Surveillance prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale des Actionnaires en 1999.

1) Monsieur Armand Has, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange;

2) Monsieur Marc Thill, réviseur d'entreprises, demeurant à Hettange-Grande, France;

3) Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

3. Le siège social de la Société SCA est fixé à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, R. Moraldi, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 6 juillet 1998, vol. 406, fol. 4, case 11. – Reçu 16.791 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juillet 1998.

E. Schroeder.

(28174/228/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 1998.

TRANSIBERICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rameldange.

R. C. Luxembourg B 58.793.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 8 juillet 1998, vol. 133, fol. 51, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Signature.

(28150/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

UNITRADE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bous.

R. C. Luxembourg B 53.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 46, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28151/653/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

UNITRADE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bous.

R. C. Luxembourg B 53.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 46, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(28152/653/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.

EPI, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Schrassig.

*Modification des statuts adoptés le 28 mai 1997**(modification décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 1998)**Première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 1998*

1. L'article 11 des statuts, tels que modifiés en assemblée générale extraordinaire du 28 mai 1997, est complété par un nouvel alinéa deux, libellé comme suit:

«Les dons et legs au profit de l'association se feront selon les modalités de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.»

2. L'article trois de l'article 12 desdits statuts est remplacé par le texte suivant:

«L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire qui a lieu endéans les six mois suivant la clôture de l'exercice social, porte obligatoirement sur l'approbation du rapport d'activités et de l'état financier de l'association ainsi que la désignation de deux réviseurs des comptes.»

3. L'alinéa trois de l'article 13 desdits statuts est remplacé par le texte suivant:

«Ses décisions sont prises à la majorité des voix exprimées, exception faite des modifications des statuts et de la dissolution de l'association qui interviennent dans les conditions de l'article 8 de la loi précitée du 21 avril 1928.»

Deuxième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 1998

La liste des membres actifs de l'association est arrêtée comme suit pour être annexée aux statuts et pour être déposée auprès du préposé auprès du registre de commerce et des sociétés:

Nom	Profession	Adresse		Nationalité
1 Donven Marianne	Educatrice	87, rue E. Mayrisch	L-4470 Soleuvre	luxembourgeoise
2 Hannen Patrick	Employé privé	52, rue du Fossé	L-4123 Esch-sur-Alzette	luxembourgeoise
3 Heuschling Jackel	Educatrice graduée	1, rue Wickringerhoel	L-3961 Ehlinge	luxembourgeoise
4 Heuschling Mylène	Educatrice	40, cité H. Grey	L-4577 Differdange	luxembourgeois
5 Humbert André	Employé privé	19, rue Principale	L-6925 Flaxweiler	luxembourgeoise
6 Jacoby Lotti	Institutrice e.r.	33, rue de Larochette	L-7661 Medernach	luxembourgeoise
7 Jallay Marc	Assistant social	31, rue Wurth-Paquet	L-2737 Luxembourg	luxembourgeoise
8 Kensing Daniëlle	Educatrice	8, rue Louis Pasteur	L-8033 Strassen	luxembourgeoise
9 Kensing Uwe	Retraité	8, rue Louis Pasteur	L-8033 Strassen	allemande
10 Lemal Armand	Psychologue	16, rue de Pleitränge	L-5333 Moutfort	luxembourgeoise
11 Mailliet Michel	Employé privé	40, rue des Jardins	L-7232 Bereldange	luxembourgeoise
12 Mailliet-Meier Miriam	Educatrice graduée	40, rue des Jardins	L-7232 Bereldange	luxembourgeoise
13 Majeres Carole	Educatrice graduée	12, rue Nicolas Welter	L-7570 Mersch	luxembourgeoise
14 Majerus Mill	Conseiller Gvt	38, rue Ste Barbe	L-4021 Esch-sur-Alzette	luxembourgeoise
15 Moes Marco	Chef d'atelier	79, rue de Remich	L-5330 Moutfort	luxembourgeoise
16 Moes-Zeimet Nadine	Educatrice graduée	79, rue de Remich	L-5330 Moutfort	luxembourgeoise
17 Molitor Serge	Educateur	43, rue de l'Indépendance	L-4739 Pétange	luxembourgeoise
18 Neuser Georges	Jardinier	159, Reckenthal	L-2410 Luxembourg	luxembourgeoise
19 Oesch Marie-Louise	Cuisinière	29, Kiirchestrooss	L-6834 Biver	suisse
20 Rume-Bercker Manon	Educatrice graduée	3A, rue Bongert	L-5964 Itzig	luxembourgeoise
21 Saksida Nico	Réceptionniste	25, rue Adolphe	L-1116 Luxembourg	luxembourgeoise
22 Sauber Erny	Educateur	1, Knapp	L-5482 Wormeldange	luxembourgeoise
23 Schiltz Albert	Expert-comptable	9, rue Couronne de Chêne	L-1361 Luxembourg	luxembourgeoise
24 Schmit Georges	Conseiller Gvt	35, op der Strooss	L-7650 Heffingen	luxembourgeoise
25 Schmit Paul	Commissaire Gvt	10, um Schennbiërg	L-5372 Munsbach	luxembourgeoise
26 Schmit-Godart Yolande	Employé de l'Etat	10, um Schennbiërg	L-5372 Munsbach	luxembourgeoise
27 Schmitz Christinae	Educatrice graduée	25, rue d'Oétränge	L-5360 Schrassig	luxembourgeoise
28 Schutz William	Chef d'institut	16, rue Metzler	L-3328 Crauthem	luxembourgeoise
29 Schutz-Wolter Josette	Institutrice	16, rue Metzler	L-3328 Crauthem	luxembourgeoise
30 Van Zijl-Bode Anne	Educatrice	11, op Biërg	L-8217 Mamer	luxembourgeoise
31 Welter Aline	Educatrice	19, rue Principale	L-6925 Flaxweiler	luxembourgeoise

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1998, vol. 509, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(28165/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 1998.